

Lettre d'information

Public :

- Vilhelm Hammershoi

PAGE 2

Orientations :

- la déconcentration culturelle,
- des ateliers d'écriture dans
les écoles d'architecture,
- la société de l'information,
- droits d'inscription dans
un conservatoire municipal

PAGES 3 - 9

Panorama :

- l'Académie expérimentale
des théâtres

PAGES 10 - 13

Enrichir :

- connaissance du patrimoine
et gestion du territoire

PAGES 14 - 17

Ecouter, voir

PAGES 18 - 20

L'univers poétique de Vilhelm Hammershoi

Après le norvégien Munch, l'américain Whistler et l'allemand Menzel, le musée d'Orsay, soucieux de faire découvrir les grands artistes étrangers de la seconde moitié du XIX^e siècle, présente l'œuvre du peintre danois Vilhelm Hammershoi (1864-1916).

L'exposition, fruit d'une collaboration du musée d'Orsay avec le ministère de la culture du Danemark et le musée d'Ordrupgaard, réunit soixante-dix œuvres majeures de l'artiste, prêtées par des musées et des collections particulières de divers pays.

La vie discrète et retirée de Hammershoi aussi bien que la singularité de son œuvre firent qu'il resta toujours en marge de la vie artistique de son époque.

Peu soutenu par les institutions officielles, il le fut en revanche par quelques collectionneurs éclairés et par des personnalités du monde de l'art, comme le chorégraphe Serge Diaghilev ou le poète Rainer Maria Rilke qui envisagea d'écrire un ouvrage sur son œuvre.

Mais cette admiration de quelques-uns - et notamment de grands contemporains - n'empêcha pas le nom de Hammershoi de sombrer, peu de temps après sa mort, dans l'oubli. Cet oubli qui menace toujours les œuvres singulières : celles qui ne cadrent pas - ou qui cadrent mal - avec la vision officielle de l'histoire de l'art.

Un univers troublant et singulier

Hammershoi n'a abordé, tout au long de sa vie, qu'un petit nombre de genres bien déterminés : des intérieurs sans présence humaine ou simplement habités par une figure féminine généralement vue de dos, des vues d'architecture - principalement de Copenhague -, des paysages, et quelques rares portraits...

Impeccable dessinateur, il use d'une facture lisse et d'une gamme très réduite de couleurs. D'un tableau à l'autre, il explore un univers profondément personnel, dénué de toute anecdote mais fascinant par son mystère, par la rêverie à laquelle il invite.

Peu d'artistes du XIX^e siècle - l'exposition nous en convainc -, sont, malgré le classicisme des sujets retenus, autant d'actualité que Hammershoi. Son œuvre, qui était en marge de son temps, parle au nôtre, en témoignant d'affinités frappantes avec certaines tendances de la figuration contemporaine.

L'univers poétique de Vilhelm Hammershoi (1864-1916), au musée d'Orsay, jusqu'au 1^{er} mars 1998. Commissaires de l'exposition : Henri Loyrette, directeur du musée d'Orsay et Anne-Birgitte Fonsmark, directeur du musée d'Ordrupgaard.

L'influence de Vilhelm Hammershoi sur le cinéaste Carl Th. Dreyer

Lorsque Carl Th. Dreyer réalise en 1918 son premier long métrage, *Le Président*, il conçoit une composition d'image et une scénographie qui doivent beaucoup aux toiles de Hammershoi.

La synthèse entre ordonnance classique et intensité des sentiments réalisée par le peintre correspond aux aspirations créatrices du cinéaste, telles qu'elles vont s'exprimer de plus en plus clairement dans son œuvre - et sans doute de la façon la plus manifeste dans son tout dernier chef-d'œuvre : *Gertrud* (1964).

Hammershoi et Dreyer semblent tous deux résoudre la composition du tableau ou du plan comme un véritable problème mathématique. Puis, l'un comme l'autre installent dans cette architecture une des lumières les plus voluptueuses et les plus vivantes qui ait jamais été fixée.

Cette lumière dissout-elle les lignes ? Non, mais elle les menace... Et il semble que ce soit précisément à cet instant - où l'on ne sait si ce qui nous est donné de voir va se perpétuer ou si, au contraire, tout va soudainement se dissoudre dans un poudroiement de pure lumière- que le peintre a posé ses pinceaux ou que le cinéaste a crié *Coupez !*

Hammershoi et Dreyer accordent à chaque élément composant le tableau ou le plan la même attention. Une attention si forte et si résolue qu'elle finit par libérer la réalité de toute représentation préexistante et par lui redonner toute son "inquiétante étrangeté"... Voulez-vous savoir -savoir vraiment- ce qu'est la réalité ? Non pas celle à laquelle nous sommes habitués, mais l'autre, la vraie, la fascinante, la terrible réalité ? Regardez ! semblent nous dire ensemble Hammershoi et Dreyer.

Carl Th. Dreyer a sans aucun doute été le plus important et peut-être le seul véritable successeur de Hammershoi, ce qui révèle indirectement la position isolée que celui-ci eut - et a en un certain sens gardée - aussi bien dans son propre pays que sur la scène artistique mondiale.

Le musée d'Orsay présente du 12 février au 1^{er} mars 1998 l'intégrale de l'œuvre de Carl Théodore Dreyer.

Demain, la déconcentration culturelle

Catherine Trautmann a inauguré le 11 décembre dernier les locaux de la Drac Centre et célébré le XX^e anniversaire des Drac. A cette occasion, elle a précisé ses vues et indiqué ses perspectives sur la déconcentration au ministère de la culture et de la communication. Extraits.

Depuis leur création, il y a 20 ans, en 1977, l'action novatrice des directions régionales des affaires culturelles a contribué au formidable développement de la vie culturelle dans les régions.

Des bibliothèques, des musées, des centres d'art, des lieux de spectacle, des écoles d'art et de musique, des fonds régionaux d'art contemporain irriguent l'ensemble du territoire national ; le patrimoine monumental historique restauré et mis en valeur contribue au développement local par son pouvoir d'attraction touristique en créant une image valorisante des villes et villages ; la vie culturelle des métropoles régionales est active, dynamique, elle invente de nouveaux langages et concerne une population de plus en plus large, notamment parmi les jeunes. La vie festivalière est riche et permet souvent d'apporter la culture en milieu rural. L'inventaire du patrimoine, les chantiers de fouilles archéologiques sur l'ensemble du territoire permettent à un nombre de plus en plus grand de Français de connaître et de s'approprier l'histoire de notre pays. J'ajoute que l'existence de services publics culturels est un facteur de plus en plus déterminant du maintien et de l'implantation d'activités économiques.

Une irrigation culturelle du territoire

Cet effort d'irrigation du territoire, beaucoup y ont contribué, notamment les collectivités territoriales dont il faut rappeler qu'elles dépensent près de 30 milliards de francs par an pour la culture alors que le budget du ministère est de l'ordre de 15 milliards de francs.

Mais je crois que le ministère de la culture et en particulier ses directions régionales des affaires culturelles ont joué un rôle tout à fait décisif. Ils sont engagés depuis 20 ans dans une stratégie de développement et d'aménagement du territoire qui vise de manière constante à remédier aux inégalités d'accès à la culture. En particulier, la réallocation des ressources budgétaires au profit des régions susceptibles de connaître un retard sur le plan culturel constitue une préoccupation permanente. Sait-on ainsi que si les dépenses déconcentrées du ministère de la culture sont de l'ordre de 25 francs par habitant par an, elles sont de 16 francs pour l'Ile-de-France et de 53 francs pour le Limousin ? Ces chiffres illustrent l'effort de rééquilibrage auquel nous procédons en permanence et que j'entends bien poursuivre.

Il va de soi que beaucoup reste à faire dans un ministère de création récente pour améliorer les procédures et répartir clairement les missions d'administration culturelle entre les services centraux et déconcentrés. Je suis néanmoins convaincue que les efforts de déconcentration d'ores et déjà traduits dans les faits sont considérables : les directions régionales des affaires culturelles ont aujourd'hui acquis à l'échelle de l'administration régionale de l'Etat une légitimité certaine et une réelle capacité de mise en œuvre, sous l'autorité des préfets, de la politique culturelle de l'Etat.

Un bilan positif

Je souhaite rappeler certains de ces efforts. Ainsi, le taux global de déconcentration des crédits se situe en 1997 à 50 % du montant des crédits déconcentrables et a progressé de 22 points par rapport à 1990. Les effectifs des directions régionales des affaires culturelles ont progressé de manière constante depuis 1985. La hausse est de 35 % par rapport à l'effectif du début de la période ; parallèlement les effectifs de l'administration centrale ont régulièrement diminué. Cet effort de redéploiement doit être souligné car il a été effectué dans un contexte de forte restriction des emplois publics.

Les cadres des directions régionales sont aujourd'hui d'un haut niveau aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan administratif et le développement de la capacité scientifique des équipes constituées auprès des directeurs régionaux des affaires culturelles a toujours été et demeure une réelle priorité du ministère.

La plupart des locaux des directions régionales ont été réhabilités, la fonction d'accueil du public, de documentation et d'information étant placée au cœur de ces opérations de rénovation. La qualité architecturale de ces travaux est le plus souvent indéniable et les réalisations de Bordeaux, Lyon, Orléans, Strasbourg, Clermont-Ferrand, bientôt Caen, Toulouse et Paris, me paraissent exemplaires.

Un effort de simplification de la nomenclature budgétaire et de regroupement des crédits sur des chapitres globalisés et déconcentrés, qui trouve son achèvement dans le projet de loi de finances pour 1998 par la création d'un chapitre déconcentré sur le titre IV, correspond à la volonté d'accroître la capacité de décision des services déconcentrés dans le cadre des instructions générales données par le ministre.

Beaucoup reste à faire dans tous ces domaines, j'en suis intimement convaincue, et ma volonté constamment affirmée depuis juin dernier est de poursuivre et d'amplifier le mouvement de déconcentration administrative du ministère de la culture. Ainsi, les crédits déconcentrés augmenteront fortement en 1998, de l'ordre de 400 millions de francs pour le seul titre IV, représentant le budget d'intervention du ministère de la culture ; les directeurs régionaux des affaires culturelles auront à instruire et à prendre la responsabilité d'un certain nombre de décisions administratives individuelles. Il reviendra aux directions régionales d'assumer ces responsabilités nouvelles, au besoin en reconsidérant l'utilisation des moyens qui leur sont affectés de manière à répondre aux priorités. En parallèle, le mouvement de déconcentration des emplois se poursuivra.

L'avenir de la déconcentration

Ces perspectives de développement de la déconcentration ont troublé un certain nombre de milieux culturels, notamment certains responsables du secteur du spectacle vivant. Je peux comprendre ces inquiétudes mais je voudrais y répondre. Tout d'abord, un ministre ne peut tolérer que des fonctionnaires de l'Etat, exerçant leur mission pour le bien public, fassent l'objet d'une mise en cause collective. On a pu lire en effet, ici ou là, que les nouvelles mesures de déconcentration que j'ai décidées pour 1998 équivalaient à un abandon, et que la soumission aux intérêts locaux, à l'opinion majoritaire, voire aux idéologies extrémistes, mettraient en péril la capacité de création et d'innovation de nos institutions artistiques.

Cet amalgame n'est pas tolérable. Je fais pleine confiance aux préfets, aux directeurs régionaux des affaires culturelles et à leurs collaborateurs pour mettre en œuvre une politique culturelle nationale exigeante et tournée vers l'avenir.

Je rappelle que les services déconcentrés inscrivent leur action dans le cadre de politiques définies par le Gouvernement et par chacun des ministres. En matière culturelle, ces principes s'appliquent totalement et la

déconcentration n'est qu'une modalité d'organisation permettant la mise en œuvre, au plus près des citoyens, d'une politique culturelle unique de l'Etat.

La déconcentration ne signifie pas l'autonomie ou l'indépendance. Il ne s'agit pas de définir des politiques culturelles régionales au gré des circonstances, des offres de partenariat ou d'un supposé arbitraire local. Il s'agit tout au contraire pour l'Etat de définir des objectifs ambitieux et exigeants de soutien à la création, de démocratisation culturelle, de formation, de mise en valeur du patrimoine, qui doivent s'appliquer de la même manière sur l'ensemble du territoire.

Pourquoi dès lors, déconcentrer ? La déconcentration pour moi signifie la proximité, la connaissance, la mémoire, la capacité de nouer des relations personnelles pour inciter, convaincre et trouver les solutions les plus adaptées. Je souhaite par exemple que les organismes du spectacle vivant s'investissent davantage dans la recherche de publics, dans la sensibilisation des jeunes, dans la lutte contre l'exclusion. C'est un devoir national, il s'impose à tous et l'on sait, par expérience, les résultats exceptionnels qui peuvent être attendus lorsque des artistes, des professionnels de la culture, avec leur générosité, leur passion, s'engagent dans cette voie.

De telles initiatives ne peuvent à l'évidence être pilotées depuis l'administration centrale. Elles ne peuvent être conduites efficacement que si elles sont confiées aux services déconcentrés, qui sont les seuls capables de trouver les partenaires, de mesurer les enjeux au plus près des besoins, de réaliser et d'évaluer.

Je souhaite donc que les réticences exprimées par des professionnels de la culture à l'égard de la déconcentration soient levées et que s'instaure un véritable climat de confiance, absolument nécessaire, tant nous avons à faire. Cette confiance retrouvée sera la meilleure manière de célébrer le XX^e anniversaire des directions régionales des affaires culturelles. J'envisage de prendre l'initiative d'organiser un colloque au printemps prochain, pour définir, à l'occasion de cet anniversaire, les enjeux du développement culturel dans les régions à l'orée du vingt et unième siècle.

Des ateliers d'écriture dans les écoles d'architecture

Après s'être associées en 1997, la direction de l'architecture et la Maison des écrivains renouvellent leur partenariat, autour d'un projet de création d'ateliers d'écriture dans les écoles d'architecture. Pourquoi rapprocher des écrivains et des étudiants architectes ? François Barré, directeur de l'architecture, répond à cette question.

L'an dernier, Hélène Bleskine organisait grâce à la Maison des écrivains et à l'École d'architecture de Paris-La Villette, une série de rencontres *Architecture, écriture, passerelles dans la ville*. Ces dialogues inédits entre des écrivains et des architectes ont permis de rapprocher l'écriture et l'architecture autour de la question de la ville. Cette expérience a été plus que réussie puisque de nombreux étudiants, des architectes et des écrivains y ont participé : Paul Chemetov et Didier Daeninckx, Jean-Pierre Vernant et Henri Gaudin, Jean-Christophe Bailly et Antoine Grumbach, Jean Baudrillard et Jean Nouvel, Olivier Rolin et Henri Ciriani, Christian de Portzamparc et Philippe Sollers.

Le projet des ateliers d'écriture dans les écoles d'architecture s'inscrit dans la continuité de cette démarche dont il est une étape d'approfondissement. Hélène Bleskine m'a présenté le programme intitulé *L'ami littéraire*, soutenu par la Maison des écrivains, qui permet de développer des rencontres ou des ateliers d'écriture dans les universités.

J'ai souhaité aussitôt, que la direction de l'architecture favorise l'établissement d'un tel programme pour les écoles d'architecture. J'ai demandé à Claudine Bansept, chargée de mission pour la ville, d'en prendre la responsabilité en liaison avec la sous-direction de la recherche et des enseignements et de construire un projet. J'ajoute que pour bien développer notre projet nous avons sollicité les conseils avisés et l'appui de la direction du livre et de la lecture, de la délégation au développement et aux formations et de la délégation interministérielle à la ville. Leur réponse a été favorable et un petit groupe de pilotage s'est déjà réuni une fois autour de ce projet. Nous le réunirons de nouveau prochainement.

Contribution de Leslie Kaplan

Le projet d'intervenir en tant qu'écrivain auprès d'élèves d'écoles d'architecture m'intéresse à la fois comme écrivain et comme citoyenne (...) Ecrire, écrire la littérature, est pour moi une façon de penser et "faire écrire", une façon de faire prendre conscience à chacun de sa position de sujet : comment il se situe dans l'espace, dans le temps, par rapport aux autres.

Contribution de Hélène Bleskine

En lisant, en écrivant, pour reprendre le titre d'un livre de Julien Graecq : ces ateliers d'écriture dans les écoles d'architecture seraient l'occasion de découvrir comment la lecture inspire l'écriture et comment l'écriture incite au regard singulier, à une approche à chaque fois personnelle qui révèle par sa pratique même, un chemin au plus près de soi, de la pensée, de son imaginaire, de l'être même par son itinéraire et sa sensibilité. Une manière pour les étudiants de lire et d'écrire ensuite leurs projets, pour accompagner leurs études architecturales, dans le sens d'une réflexion sur la ville d'hier et d'aujourd'hui.

Quel est notre projet ? Proposer aux écrivains et aux écoles d'architecture d'aborder concrètement la question : comment partager avec un écrivain une approche singulière des villes et trouver, grâce à la lecture et à l'écriture, le plaisir de réfléchir à leurs formes ?

Ecrivains / architectes

Nous avons alors recherché des écrivains passionnés par la ville qui accepteraient d'intervenir. A la suite d'Hélène Bleskine, Muriel Bloch, Emmanuel Hocquard, Jean-Claude Izzo, Leslie Kaplan, Annie Leclerc, Hervé Prudon, Jean Rolin et Olivier Rolin, intéressés immédiatement par notre projet, ont donné leur accord. Aucun des écrivains contactés n'a refusé et les très beaux textes d'intention qu'ils nous ont fait parvenir illustrent les angles de vues variés des projets d'ateliers.

Contribution de Christian Girard, Suzanne Paré et Michel Routon

Dire un projet d'architecture ne suffit pas : l'étudiant architecte qui prend l'habitude de ne présenter, expliquer, commenter ses documents graphiques que par la parole manque une dimension. L'écrit, comme instrument et témoin d'une pensée en acte et d'une pensée à communiquer à autrui n'a pas encore, à notre connaissance, trouvé de remplaçant. Grâce à lui, l'argumentation se fait ainsi plus rigoureuse, plus précise et plus durable.

Nous souhaitons aussi que cette intervention des écrivains s'inscrive dans la durée. C'est la raison pour laquelle nous leur avons à chacun demandé de bien vouloir s'engager pour dix interventions, étalées, sur le second semestre 1998. Nous avons également prévu de dresser un bilan, aux alentours du mois de mai, avec les écrivains et avec les écoles, de façon à tirer les leçons de l'expérience et je l'espère, à pouvoir élargir l'initiative aux 22 écoles dès le début de l'année universitaire 1999 en leur proposant d'inscrire les ateliers d'écriture dans leur projet pédagogique.

Enfin, pour que cette offre d'ateliers rencontre véritablement l'intérêt des écoles d'architecture et que l'écrivain y trouve un bon accueil, nous avons contacté 9 d'entre elles : Paris-Belleville, Paris-Villemin, Paris-La Villette, Lille, Rennes, Bordeaux, Nancy, Saint-Etienne, Marseille. Il me plaît de le souligner, toutes les écoles contactées ont immédiatement fait preuve d'enthousiasme et donné leur assentiment. Nous avons construit des couples "écrivains-enseignants" pour que l'écrivain soit accueilli dans l'école et aussi pour que chaque école puisse trouver un mode d'accompagnement du projet, détermine à quels étudiants elle le destine et dans quel fonctionnement particulier. Je souhaite remercier Jean-Pierre Le Dantec, pour son appui continu à ces deux initiatives et pour avoir accepté, cette fois ci, de nous mettre en relation privilégiée avec des enseignants, eux-aussi passionnés par la ville et par la littérature. Certains, je pense notamment à l'école de Bordeaux ou à celle de Paris-La Villette, avaient déjà intégré l'intervention d'écrivains dans leurs enseignements. Merci aux enseignants qui participent à l'aventure : Jean-Lucien Bonillo, Olivier Brochet, Jean-Patrick Fortin, Christian Girard et Suzanne Paré, Jean-Pierre Le Dantec, Alain Potowski, Frédéric Sotinel, Nicolas Soulier et Bernard Welcomme.

Contribution de Jean-Pierre Le Dantec

L'écriture est un mode d'appréhension de l'espace construit et habité tout aussi riche, quoique différent, que le dessin ou la photographie (...) en outre, la création et la construction d'un texte véritable a partie liée avec l'activité, soi-disant propre à l'architecte, de "projétation".

Convention entre la direction de l'architecture et la fédération nationale des conseils en architecture, urbanisme et environnement (Fn-Caue)

En permettant d'organiser la coopération entre les deux institutions aux niveaux national et régional, le but de cette convention est d'améliorer les pratiques professionnelles en architecture et de promouvoir la qualité architecturale sur le territoire français.

Les sept objectifs de la convention

- Evaluer et préciser les pratiques des Caue relevant de la gratuité. Les conclusions que rendra le groupe de travail mis en place à cette fin, permettront d'étudier une réforme des textes régissant les missions et le financement des Caue.
- Contribuer à la formation initiale et continue des métiers de la ville en promouvant une collaboration entre les écoles d'architecture et les Caue.
- Sensibiliser les enfants et contribuer à la formation des enseignants en s'appuyant sur le réseau des Drac qui pourraient contribuer à un rapprochement entre les rectorats, les écoles d'architecture et les maisons de l'architecture.
- Sensibiliser et perfectionner les maîtres d'ouvrage et les professionnels en mettant en place des stages de formation sur le thème de la qualité architecturale ou urbaine destinés aux élus et à leurs collaborateurs sous la responsabilité de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.
- Favoriser l'échange d'expériences en matière de diffusion de la culture architecturale par le rapprochement avec l'Ifa et par la mise en place d'un observatoire des pratiques.
- Promouvoir le partenariat local par une circulaire précisant les modalités de la collaboration entre les Drac, les Sdap et les Caue : association des Caue aux réseaux constitués, participation aux différentes commissions au niveau régional ou départemental.
- Développer les moyens en établissant chaque année un programme d'actions communes dont l'accompagnement financier fera l'objet d'un avenant annuel, et en facilitant l'accès des Caue aux financements inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat-région et ceux liés aux programmes européens.

Rens : direction de l'architecture, 01 40 15 32 47.

La société de l'information : un défi pour l'Europe

C'est le thème qui a été débattu lors de la 5^e conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur la politique des communications de masse, qui s'est tenue à Thessalonique, les 11 et 12 décembre 1997

Le Conseil de l'Europe, en raison de sa vocation spécifique en matière de droits de l'homme et de la culture et de sa dimension paneuropéenne, est un cadre particulièrement adapté à la discussion et à l'action dans ce domaine.

Les représentants de la quarantaine d'Etats membres du Conseil de l'Europe ont voulu affirmer leur volonté de développer leur politique des médias en accord avec les principes d'indépendance, de respect des droits fondamentaux et du pluralisme ; de veiller à ce que ce développement contribue à promouvoir la liberté d'expression et d'information, la création artistique et les échanges entre les cultures, l'éducation et la participation des individus à la vie publique, dans le respect et au service des droits de l'homme, des valeurs démocratiques et de la cohésion sociale. Deux résolutions ont été adoptées.

L'impact des nouvelles technologies de la communication sur les droits de l'homme et les valeurs démocratiques

Cette résolution a été préparée à partir d'un rapport de la délégation italienne.

Le principe du service universel communautaire a été établi : de nouveaux services de communication et d'information doivent être accessibles au niveau collectif par tous les individus à un prix raisonnable et sans considération quant à leur localisation géographique, dans la mesure où cela est possible eu égard aux différences de situation et de ressources aux niveaux national et régional.

Les Etats participants se sont engagés à tout mettre en œuvre en vue de satisfaire aux exigences de ce principe : créer un cadre pour l'accès du public à des réseaux de communication et aux nouveaux services de communication et d'information sur une base universelle ; définir au niveau national, régional ou local les services de base auxquels tous les individus devraient avoir accès ; développer la formation du public pour connaître, comprendre et se servir des nouveaux services de communication et d'information.

L'utilisation des nouvelles technologies doit être favorisée en vue d'assurer une meilleure protection des droits de l'homme. Parallèlement, les Etats participants doivent prendre toute mesure considérée comme nécessaire pour combattre l'utilisation des nouveaux services de

communication et d'information en faveur de toute idéologie ou activité contraire aux droits de l'homme, à la dignité de la personne humaine et aux droits fondamentaux d'autrui, ainsi qu'à la protection des mineurs et aux valeurs démocratiques, et coopérer dans la lutte contre ce type d'utilisation ; éviter que la création, le traitement ou la manipulation des images et des sons ne nuisent à la dignité humaine et ne mettent en cause la présentation loyale des faits et des événements ; veiller au respect des auteurs et des titulaires de droits voisins ; permettre l'accès anonyme à l'utilisation des nouveaux services de communication et d'information, tout en encourageant l'adoption de mesures d'autorégulation ou adoptant une législation destinée à permettre aux utilisateurs de déterminer par qui et quand des contenus ont été mis à la disposition du public, -en vue d'apprécier la valeur à accorder à ces contenus, en respectant dûment la protection des sources d'information des journalistes.

Repenser le cadre de régulation des médias

L'autre résolution, préparée par la France et la Grande-Bretagne appelle les Etats participants à "contrôler dans quelle mesure leur cadre de régulation national dans le secteur des médias doit être adapté au développement des nouvelles technologies et des nouveaux services de communication et d'information pour garantir la liberté d'expression et d'information et la libre circulation des informations et des opinions, en particulier à l'échelon transfrontalier, tout en veillant au respect des droits de l'homme, à la protection des mineurs, de la dignité humaine et des valeurs démocratiques".

Les Etats s'engagent à veiller à ce que les mesures prises pour combattre la diffusion d'opinions ou d'idées incitant à la haine raciale, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à toute forme d'intolérance à travers les nouveaux services de communication et d'information respectent la liberté d'expression et, là où cela s'applique, le secret de la correspondance.

Une déclaration a été adoptée sur la liberté d'expression et les médias dans la République de Bélarus.

La conférence a été marquée par le plaidoyer du ministre canadien de la culture, Sheila Copps, en faveur du pluralisme culturel et de l'exception culturelle dans les négociations internationales (voir ci-dessous).

Au cours de cette conférence, la délégation française était conduite par le chef du service juridique et technique de l'information et comprenait des responsables de ce même service, du ministère de la culture (département des affaires internationales) et de la direction de l'audiovisuel extérieur du ministère des affaires étrangères.

Extraits du discours de Sheila Copps

Sheila Copps, en tant que ministre de la culture, représentait le Canada qui bénéficiait du statut d'observateur au cours de cette conférence. Appuyant les conclusions du rapport de la délégation italienne, elle a souligné que les libertés fondamentales étaient en jeu dans le développement de la société de l'information.

"Comment favoriser et conduire l'évolution des nouvelles technologies de la communication tout en préservant notre propre identité nationale ?" s'est-elle interrogée, avant de noter que "la globalisation croissante, la libéralisation du commerce, l'émergence de nouvelles technologies, sont des évolutions qui menacent la souveraineté culturelle de tous les pays."

La frontière que le Canada possède avec les Etats-Unis l'a obligé très tôt à se préoccuper de son identité culturelle. "La création de produits canadiens et l'aménagement d'espaces physiques pour la diffusion de la culture canadienne nous ont permis de préserver et de renforcer notre identité culturelle. Par notre politique et notre système de régulation, nous nous sommes assurés que les Canadiens avaient accès au contenu et aux services canadiens". Les autorités canadiennes cherchent ainsi à s'appuyer sur les nouvelles technologies pour assurer une meilleure diffusion de leur propre culture à l'intérieur même des frontières nationales.

"La culture est l'âme d'un peuple et l'essence même d'une nation. Elle reflète notre histoire, nos valeurs, nos rêves et notre vision du monde. Et elle tient une place à part dans le cœur et la vie de chaque individu et de toutes les nations. Alors que l'évolution des technologies

éloigne les contraintes de frontières nationales, de distances, de fuseaux horaires, tous les pays sont confrontés à une dure réalité : l'identité culturelle est de plus en plus précieuse, mais de plus en plus difficile à préserver".

Reprenant la position des défenseurs de l'exception culturelle, Sheila Copps a affirmé " la globalisation ne doit pas conduire à un monde monoculturel. Les contenus et la culture ne sont pas seulement une autre série de biens et de services. Les contenus et la culture demandent un traitement spécial dans un marché global. Nous devons parler d'une âme mondiale comme nous parlons du commerce mondial. Nous devons nous assurer que l'internet ne devient pas "l'anglonet".

La ministre a clos son discours en soulignant que de nombreux défis devaient être relevés et que des solutions devaient être cherchées au niveau national, tout autant que par l'observation des mesures appliquées par d'autres pays.

Elle a affirmé la volonté du Canada de travailler étroitement à la recherche de solutions avec les pays européens en souhaitant qu'il s'agisse du premier pas d'un long et fructueux partenariat.

Droits d'inscription dans un conservatoire municipal

Le Conseil d'Etat, saisi par la commune de Nanterre, vient de rendre une décision importante. L'enjeu était l'application des règles du quotient familial, valables dans diverses activités sociales (transports, cantines, crèches, etc), à d'autres secteurs -et notamment au secteur culturel (dès lors que ces services publics ne présentent pas un caractère obligatoire). La question posée était précise : les élèves qui fréquentent un conservatoire de musique municipal doivent-ils tous être soumis aux mêmes droits d'inscription?

La décision Commune de Nanterre, du 29 décembre 1997, répond clairement par la négative.

Cette décision, riche de conséquences, constitue un revirement dans la jurisprudence du Conseil d'Etat. En effet, dans une affaire "Ville de Tarbes", le Conseil avait considéré que les tarifs différenciés institués en fonction des moyens dont disposaient les familles des élèves de l'école nationale de musique de Tarbes (faibles pour les familles à revenus modestes, plus élevés pour les familles disposant de davantage de ressources), étaient contraires à l'égalité des personnes devant les charges publiques.

Cette décision contestée par la doctrine et les élus, vient donc d'être renversée : *les tarifs différenciés ne sont pas contraires au principe d'égalité.*

Mais l'arrêt est tempéré et nuancé. Après avoir rappelé "l'intérêt général qui s'attache à ce que le conservatoire de musique puisse être fréquenté par les élèves qui le souhaitent sans distinction de leur possibilités financières" (ce qui correspond bien au principe républicain de l'égalité des chances), le Conseil d'Etat précise ensuite que "le conseil municipal de Nanterre a pu fixer des droits d'inscription différents selon les ressources des familles, sans méconnaître le principe d'égalité entre les usagers du service public, dès lors notamment que les droits les plus élevés restent inférieurs au coût par élèves du fonctionnement de l'école."

On reconnaît donc que le principe d'égalité peut se moduler selon deux catégories :

- le *même* tarif doit s'appliquer pour *tous* les élèves ;
- tous les élèves doivent pouvoir s'inscrire dans les conservatoires, mais selon des tarifs différents.

Le Conseil d'Etat a apporté une précision supplémentaire : il faut que "les droits les plus élevés restent inférieurs au coût par élève du fonctionnement de l'école". Ce qui signifie que, même pour les familles les plus aisées, le fait que leur enfant participe aux enseignements du conservatoire *public*, ne doit pas cesser d'être considéré comme un avantage de la part de la commune. N'importe quel tarif ne peut pas leur être appliqué : on distingue par là ce qui ressort de l'enseignement privé et ce qui ressort de l'enseignement public.

Cette décision prend donc en compte, à la fois, la volonté de non-discrimination entre les élèves du fait des ressources de leurs parents (et, par extension, l'égalité d'accès du plus

grand nombre à la culture), et la nécessité de ne pas pénaliser les parents les plus aisés dont les enfants souhaiteraient bénéficier de l'enseignement du conservatoire.

Elle généralise de plus la solution retenue en fonction de l'origine géographique des usagers. Catherine Trautmann avait annoncé son intention de modifier la législation pour autoriser une telle modulation des tarifs. Le texte de loi préparé sur le sujet n'a donc plus d'utilité du fait de ce revirement de la jurisprudence.

Extraits de l'arrêt du Conseil d'Etat

Considérant que, par délibérations des 7 juin et 10 octobre 1989, le conseil municipal de Nanterre a fixé des droits d'inscription au conservatoire municipal de musique en différenciant leur montant en fonction des ressources des familles des élèves et du nombre de personnes vivant au foyer ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le fonctionnement du conservatoire de musique de Nanterre constitue un service public municipal administratif à caractère facultatif ; qu'en égard à l'intérêt général qui s'attache à ce que le conservatoire de musique puisse être fréquenté par les élèves qui le souhaitent, sans distinction selon leurs possibilités financières, le conseil municipal de Nanterre a pu, sans méconnaître le principe d'égalité entre les usagers du service public, fixer les droits d'inscription différents selon les ressources des familles, dès lors notamment que les droits les plus élevés restent inférieurs au coût par élève du fonctionnement de l'école ; que, par suite, la commune de Nanterre est fondée à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le tribunal administratif, retenant l'unique moyen du déféré préfectoral tiré de la méconnaissance du principe d'égalité, a annulé les délibérations litigieuses.

L'Académie expérimentale des théâtres

Un projet paradoxal qui a fait de la transmission son but et qui délivre un enseignement sans académisme. Présentation par Georges Banu, son directeur artistique.

"On n'enseigne bien que ce que l'on cherche". Cet adage de Gilles Deleuze sert de principe pédagogique à une institution comme l'Académie expérimentale des théâtres. Si elle fait de la transmission son but, elle ne se charge pas de communiquer aux générations nouvelles des savoirs constitués, catalogués, déjà prêts à être livrés comme des *prêt-à-porter* de l'enseignement. L'Académie échappe à l'"académisme" et est "expérimentale" dans la mesure où elle choisit comme champ de son activité, la matière fluide du théâtre en train de se faire. Cela n'interdit pourtant ni la réflexion ni la transmission.

Ces maîtres qui ne disposent pas, comme disait Peter Stein, de l'eros pedagogicus, mais se mettent en situation de transmission.

Une académie sans l'académisme

L'Académie expérimentale se place dans l'interstice, guère investi, entre les études qui s'achèvent et la production qui s'engage. Elle cherche à sauvegarder la mouvance de ce passage tout en l'enrichissant d'événements et expériences proposés à partir de l'interrogation sur l'état présent du théâtre. Ainsi se sont imposées, à partir de l'ouverture de l'Académie en 1990, des réflexions à plusieurs sur la place de l'acteur étranger dans le travail de la scène française, sur le passage de la parole aux chants dans des pratiques anciennes et contemporaines ou, plus récemment, sur la question, aujourd'hui polémique, du "théâtre d'art". L'Académie se propose d'entraîner de jeunes professionnels ou étudiants intéressés à saisir les mouvements souterrains, à capter les énergies qui émergent, les directions qui se dessinent. L'Académie se situe au carrefour de la profession théâtrale et de l'Université, dans cet entre-deux où le travail concret des artistes et l'examen théorique parviennent à s'éclairer réciproquement. Ce qui fonde son originalité et en fait un organisme atypique.

A cette voie s'en ajoute une seconde, elle concerne non pas les processus, mais les maîtres, occidentaux ou orientaux. Ces maîtres qui ne disposent pas, comme disait

Peter Stein, de l'*eros pedagogicus*, mais qui acceptent parfois - véritable gageure - de se mettre en situation de transmission. L'Académie se charge d'assurer le contact, direct, non médiatisé des créateurs dont l'œuvre s'est pleinement affirmée, avec de jeunes artistes en devenir en quête de chemin propre. Cette fois-ci, à la dimension chorale et prismatique des actions inspirées par l'examen de l'actualité succède une perspective monographique, focalisation sur l'exemplarité d'un artiste qui accepte, avec ses collaborateurs, de s'expliquer, de montrer, d'avouer. C'est le cycle *Une œuvre à questionner* qui a conduit l'Académie de Claude Régy et Antoine Vitez à Klaus Michaël Grüber et Luca Ronconi, d'Ariane Mnouchkine à Luc Bondy ou Georges Lavaudant. Le but ne consiste pas à s'identifier à un modèle, mais à décliner les chemins ouverts à la scène contemporaine par certaines de ses figures représentatives.

Il faut tout de même remarquer la fidélité à des artistes, points de repère pour les orientations de l'Académie. Ce fut le cas de Tadeusz Kantor au début de l'Académie, puis de Jerzy Grotowski ou Heiner Müller, et aujourd'hui d'Anatoli Vassiliev. Sans se présenter en maîtres à penser, ils se sont constitués, à travers le temps, en discrètes figures tutélaires dont la présence a nourri à différents moments un certain nombre de projets aussi bien individuels que collectifs. Ils furent des partenaires privilégiés.

Kantor, Grotowski, Müller, Vassiliev, figures tutélaires, partenaires privilégiés.

Le théâtre oriental

Une troisième hypothèse explorée concerne un pan du théâtre oriental, référence décisive pour bon nombre d'artistes occidentaux tout au long du



De la parole aux chants.
1994.

Michelle Kokosowki et
Georges Banu

au conservatoire national
supérieur d'art dramatique
de Paris.

siècle. Il ne s'agit pas simplement de convier des artistes représentatifs de l'Extrême-Orient, car le but consiste à rencontrer surtout ces artistes qui, chez eux, sont préoccupés par le dialogue de l'Orient et de l'Occident. Des artistes légataires de la tradition, mais en même temps ayant les yeux ouverts vers l'ailleurs d'un autre horizon... Ils sont rares : Tamasaburo, l'étoile du kabuki qui se confronte à Shakespeare et Dostoïevski, Hideo Kanze, maître de nô qui a osé le quitter un temps pour se livrer au théâtre contemporain, Yoshi Oida, acteur emblématique de Peter Brook et en même temps pas tout à fait éloigné de son expérience initiale d'acteur de nô. Ainsi une parenté avec les artistes européens s'affirme et un enseignement hérétique est dispensé. L'Académie les invite car, dans leur art, expérience ancienne et disponibilité à l'autre se conjuguent.

La raison d'être de l'Académie se trouve aussi dans la vocation qui est la sienne de rencontrer la nouvelle génération et d'œuvrer à la découverte des metteurs en scène qui s'annoncent comme les artisans du théâtre français de demain. Ainsi se constituent de véritables solidarités confirmées à travers le temps et les jeunes d'hier, Stanislas Nordey, Eric Vigner, François Cervantes, Hubert Colas, Moïse Touré ont eu l'occasion de travailler avec les nouveaux venus d'aujourd'hui. Ne pas s'identifier à une

génération, mais s'inscrire dans la dynamique de leur cycle - c'est un des buts de l'Académie. Elle se place au carrefour de l'Ancien et du Nouveau avec tout ce que cela suppose de tension et d'incertitude. Elle procède d'une formation en mouvement, car l'Académie souhaite favoriser le devenir.

La transmission comme expérience

L'Académie assimile la transmission à une expérience. Expérience de la rencontre et du travail, expérience qui conjugue le savoir et le vécu. C'est pourquoi l'Académie s'est toujours donné pour mission non seulement de découvrir des champs et des personnalités afin de les explorer, mais aussi d'imaginer des scénarios pédagogiques, des contextes de communication, des structures de dialogue. Tout cela sur fond d'une loi qu'elle s'est imposée: *ne jamais se répéter*. Ne jamais faire retour sur un territoire de recherche ou sur une aventure déjà expérimentée. Dans ce sens-là, elle se différencie de l'Université qui a comme vocation de, justement, reprendre les savoirs pour les livrer aux générations successives. L'Académie a fait du renouveau son impératif défi.

Une dimension propre à cet organisme qui souhaite se trouver en se cherchant

L'Académie a fait du renouveau son impératif défi

sans cesse, se détache aussi grâce aux rapports qu'il se propose d'instaurer entre la théorie et la pratique. Certaines des initiatives importantes de l'Académie ont été conçues comme des chances accordées aux mots de s'enraciner dans les actes et aux actes de s'éclaircir par le recours aux mots. Du *Secret de l'acteur* en 1990 aux *Scènes d'acteur* en 1996, des *Romans du théâtre* en 1995 au *Théâtre de la langue, la langue des théâtres* en 1997 - autant de chantiers où grands comédiens et metteurs en scène se sont réunis, où des représentants de la nouvelle génération aussi bien que des débutants dans l'art du théâtre se sont



Dans le cadre de la manifestation

Théâtre de la langue des théâtres,

"Comment cela se fait-il ?"

par Eric Vigner en présence

d'Anatoli Vassiliev.

Présentation des travaux au domaine

de Kerguehennec en Bretagne.

Juin 1997.

confrontés. Dans ces contextes effervescentes une langue commune s'élabore et, pour un instant, pratique et discours cohabitent. Ces aventures s'imposent à la suite d'une réflexion de l'équipe de l'Académie sur des axes de recherche et sur la meilleure manière d'organiser l'événement. Une idée revient constamment : il n'y a pas d'échange correct sans l'élaboration d'une structure d'accueil appropriée.

L'Académie s'ouvre vers l'étranger et, à travers son parcours, elle fut à l'origine d'événements importants dans différents contextes théâtraux de Cracovie à Sao Paulo, de Moscou à Berlin, de Bogota et Medellin au Caire et Bucarest. Il s'agit chaque fois de continuer le dialogue avec un partenaire de choix, Kantor ou Vassiliev, ou un organisme qui a fait ses preuves. Sortir pour mieux explorer ensemble un champ ou faire connaître une expérience - c'est la raison qui justifie les options de l'Académie. S'interroger sur la liberté de l'artiste avec Kantor ou entraîner de jeunes apprentis colombiens de toutes les disciplines sur la planète Koltès. Chaque initiative est pensée comme une possibilité d'enrichissement réciproque, comme une communication à double sens.

"Combustion lente"

L'Académie souhaite se placer à l'origine d'une recherche et s'emploie à la mener en dehors des parcours balisés. Enseignement qui se situe à la lisière des institutions et à l'orée du savoir. Mais une fois que l'expérience a eu lieu, pour la communiquer au-delà du cercle des participants, débute la "combustion lente", terme vitézien, indispensable à sa conversion en textes, livres, revues. Le but de cette intense activité éditoriale s'explique par la volonté constante de fournir des traces qui peuvent servir à la

transmission correcte de l'expérience et à l'amorce, peut-être, d'une autre. Certains de ces ouvrages sont devenus des références du monde théâtral : *Klaus Michaël Grüber, Les répétitions, un siècle de mise en scène, Le coffret Kantor, Ryszard Cieslak, acteur emblème des années soixante...* Ainsi l'Académie se place au croisement de la scène et du livre, de l'oral et de l'écrit, de l'urgence de l'événement et de la lenteur de l'édition. Toujours, jamais démentie, cette exigence d'un double foyer. Elle s'accompagne aussi d'un travail de réalisations radiophoniques ou vidéo. Comme, par exemple, le film, consacré à Heiner Müller, *J'étais Hamlet* de Dominik Barbier. Une mémoire en éclats.

L'Académie se présente comme un relais entre les théâtres et les départements d'études théâtrales de plusieurs universités. Elle œuvre à l'amorce des dialogues et facilite les passages afin que les étudiants puissent prendre connaissance des interrogations qui traversent le paysage théâtral et rencontrer les artistes qui en assument la responsabilité. Il ne s'agit pas de se substituer à l'Université, mais seulement de surmonter les cloisonnements et d'assouplir les rapports, bref de se poser en intermédiaire avisé autant que responsable.

L'Académie a fait du voyage son destin

Si son point d'attache reste le Théâtre du Rond-Point des Champs Elysées - Compagnie Marcel Maréchal, elle est parvenue à constituer un réseau d'alliances qui lui ont permis d'intervenir dans des lieux multiples, avec des identités distinctes. Les itinéraires empruntés ont conduit l'Académie, du théâtre de l'Odéon à la Vidéothèque de Paris, du théâtre de l'Athénée au Conservatoire national d'art dramatique, de l'Opéra Bastille au Studio de la Comédie-Française, sans oublier ses nombreuses haltes dans le cadre du festival d'Avignon, du festival d'Automne ou du Verbier Festival & Academy. De ce nomadisme, l'Académie a fait un principe identitaire. Elle souhaite qu'un rapport étroit se noue chaque fois entre la nature du projet et le lieu d'accueil. L'Académie veille à ce que cette relation organique demeure.

L'Académie dès l'origine s'est appuyée sur une structure particulièrement légère et elle a veillé à ce que cette donnée première perdure. Ne pas s'alourdir, s'appuyer sur un noyau restreint de personnes auquel peuvent s'ajouter cycliquement des aides ponctuelles, ce fut un principe dont la souplesse même de l'organisme dépend. Souplesse qui a partie liée avec l'esprit de l'Académie qui cherche à préserver la liberté des

interventions et la vitesse des décisions. Toujours sur fond de cette qualité artisanale tant réclamée par les maîtres et si indispensable à chaque action.

Transmettre dit-il...

L'Académie se dérobe à la quête du théâtre pour explorer ce qui le constitue, à savoir les théâtres avec tout ce que cela suppose de relatif, d'individuel, de local. L'Académie fédère un ensemble d'approches et relie une diversité de modèles. C'est pourquoi sa nature ne peut être que paradoxale, fruit de l'alliance, nullement définitive, toujours en suspens, d'une académie et d'une expérience. C'est au cœur de ce couple contrasté que l'Académie expérimentale des théâtres a décidé d'œuvrer. Elle cherche inlassablement des réponses à une tâche jamais résolue en Occident, la *tâche de la transmission*.

Georges Banu

Les rencontres Malraux

La politique culturelle française a depuis longtemps suscité l'intérêt de très nombreux pays dans le monde, et incité le ministère de la culture à engager de nombreuses coopérations, sous forme de missions d'experts français à l'étranger ou d'accueil en France de professionnels étrangers, dans les domaines les plus variés de la culture.

Pour répondre aux nombreuses demandes de la part des pays soucieux de développer ou de réformer profondément leur politique culturelle et désireux de mieux connaître l'expérience française, le ministère a également créé en 1994 des séminaires d'information sur l'administration culturelle, intitulés *Rencontres Malraux* en hommage au grand homme, fondateur de ce ministère.

Contribuant à la réflexion sur le rôle de l'administration culturelle, ses différents domaines et ses instruments, de telles rencontres sont organisées sur des thèmes proposés par les autorités des pays invités. Elles se présentent sous la forme de conférences menées par des spécialistes français en prélude à des débats, durant deux à trois jours, sur les thèmes choisis par les autorités des pays hôtes en direction d'un public composé de responsables administratifs, politiques, professionnels ou universitaires.

Les thèmes les plus fréquemment abordés ont concerné l'organisation et les missions d'un ministère de la culture, la problématique de la décentralisation et de la déconcentration, le financement public de la culture, mais aussi des domaines plus sectoriels comme la politique du cinéma, la préservation du patrimoine ou la formation aux métiers de la culture par exemple. Le cercle des pays bénéficiaires s'est étendu à de nombreux pays du monde, que ce soit en Amérique latine, en Asie, en Europe centrale et orientale ou en Afrique.

Les pays demandeurs sont, le plus souvent, en cours de réflexion sur l'organisation ou la réorganisation de leurs services chargés de la

culture. C'est ainsi que plusieurs Rencontres Malraux ont été suivies, quelques mois plus tard, de la création d'un ministère de la culture dans le pays concerné.

Séminaire Malraux à Sarajevo

Un séminaire de gestion culturelle s'est tenu à Sarajevo du 6 au 9 décembre 1997 à la demande du ministère de la culture de Sarajevo et du centre André Malraux de Sarajevo dirigé par Francis Bueb.

Une soixantaine de responsables culturels bosniaques, venus de la plupart des cantons de la fédération de Bosnie-Herzégovine, ont assisté au séminaire animé par MM. Pattyn, Bourdalé-Dufau, et Alain Lombard, chef du département des affaires internationales. Deux ans après la fin de la guerre, les priorités en Bosnie Herzégovine vont à la reconstruction, mais une réflexion sur la gestion culturelle, à partir de l'expérience française, a semblé répondre à de réelles préoccupations. De nombreuses questions ont permis un dialogue nourri, consacré notamment aux enjeux de la politique culturelle, aux modalités d'intervention des pouvoirs publics dans le domaine culturel et à la protection du patrimoine.

De nouvelles rencontres, portant sur d'autres thèmes tels que le soutien à la création ou la politique du livre et des bibliothèques, pourraient être organisées dans quelques mois, afin de répondre à une demande évidente d'échanges d'expériences dans ces domaines.

Connaissance du patrimoine et gestion du territoire

Une expérience à échelle départementale, l'inventaire des Hauts-de-Seine

L'inventaire général des monuments historiques des Hauts-de-Seine est achevé. Cet outil incomparable pour la connaissance du patrimoine a permis notamment de faire la lumière sur un passé récent -à travers le patrimoine industriel et le patrimoine de l'entre-deux-guerres. Dominique Hervier nous le présente.

On ne dira jamais assez que la protection du patrimoine et sa valorisation passent tout d'abord par l'appropriation que s'en font les citoyens. On ne répétera jamais assez qu'il faut savoir reconnaître l'architecture léguée par nos prédécesseurs pour mieux comprendre celle de naguère et mieux préparer celle de demain. Cette assertion étant reconnue par le plus grand nombre, il est cependant important de fournir à ceux à qui incombent la gestion du patrimoine, qu'ils soient responsables des collectivités territoriales ou des services de l'Etat, les outils de connaissance qui leur permettront d'exercer leurs missions.

De cette conviction partagée par le conseil général des Hauts-de-Seine et par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est née, en 1986, l'idée de procéder rapidement sur l'ensemble des trente-six communes qui compose le département à l'inventaire des monuments et des richesses artistiques, démarche commencée en 1964, à l'instigation d'André Chastel, par André Malraux. En 1996, dix ans après, cet inventaire général est achevé et les Hauts-de-Seine sont le premier département français à être entièrement inventorié.

Trois questions peuvent désormais être posées :

- Quels sont les résultats de cet inventaire, qu'apporte-t-il de nouveau dans la connaissance du patrimoine ?
- Ensuite, comment cet inventaire de "connaissance", différent d'un inventaire de gestion, peut-il apporter une aide à ceux qui doivent opérer des choix : celui de laisser disparaître ou bien celui de protéger -et avec quels outils ?- ou encore celui de restaurer ou de transformer ?
- Enfin, sera-t-il possible avec cet outil de connaissance partagé d'établir ce qu'on pourrait appeler un "Plan patrimoine départemental" et à quelles conditions ?

Quel patrimoine après inventaire ?

Lorsque l'opération débute en 1986, la prise en compte raisonnée de l'architecture des XIX^e et première moitié du XX^e siècles est loin d'être acquise à la direction du patrimoine et si l'on commence à protéger au titre des

monuments historiques, l'inventaire général a toujours 1850 comme limite chronologique, dépasser cette date ne peut être qu'exceptionnel. Or, les quatre cinquième des Hauts-de-Seine se sont urbanisés durant ce siècle et demi dont les productions architecturales sont généralement jugées sans intérêt. Les grands domaines, Meudon, Saint-Cloud, la manufacture de Sèvres, La Malmaison, quelques églises médiévales et châteaux de l'Ancien Régime focalisent l'intérêt ; sous l'impulsion de Bruno Foucart on commence tout juste à découvrir l'architecture des années Trente à Boulogne-Billancourt.

Les édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques dépassent alors de peu la centaine (ce chiffre aujourd'hui est de cent quarante trois) et parmi eux encore très peu d'édifices construits entre 1850 et 1940. Si bien que plusieurs élus pensent alors que l'inventaire se fera vite car il n'y a rien de notable en matière de patrimoine.

Une première approche permet cependant de prendre la mesure de la très grande variété des formes architecturales et de leur agencement. Anciens villages ou communes nouvellement créés ont grandis et évolués selon des mécanismes qu'il faut détecter et dont il est important de mettre en lumière les témoins architecturaux. Le département se révèle être depuis plus d'un siècle et demi un extraordinaire laboratoire d'expérimentation architecturale où les architectes les plus réputés mais aussi des architectes locaux de talents se sont manifestés. De plus, dès le milieu du XIX^e siècle, les communes se dotent de nombreux équipements,

écoles, mairies, hôpitaux, bains-douches, marchés et parmi eux se trouvent quelques chefs-d'œuvres d'architecture. La moisson se révèle être fertile : au total, 2309 édifices font l'objet d'un dossier d'inventaire ; ils ont été principalement sélectionnés selon deux critères : rareté et caractère exceptionnel ou bien aspect représentatif d'un type architectural déterminé.

La démarche d'inventaire topographique a en effet été complétée par deux inventaires thématiques, celui du patrimoine industriel (1860-1960) et celui des équipements sportifs (1870-1940). Il faut souligner que l'enquête s'est déroulée en dix ans, ce qui a permis d'appréhender des configurations urbaines à peu près équivalentes à des stades d'évolution comparables. D'autre part, les membres de l'équipe ont eu globalement le souci d'appliquer les mêmes critères de sélection pour le choix des zones à repérer et celui des édifices ou œuvres à étudier afin d'aboutir à des résultats homogènes.

Les édifices inventoriés sont distribués de façon variable selon les communes qu'on a pu répartir en quatre groupes :

- Les communes de faible densité de population, encore très vertes ou celles dont l'industrialisation a été forte jusqu'à ces dernières années recèlent sur leur territoire de 20 à 35 édifices publics ou privés dignes d'attention. C'est le cas de Villeneuve-la-Garenne ou de Vaucresson.

- Un deuxième groupe de communes réparties sur l'ensemble du département présente de 40 à 65 éléments architecturaux intéressants. On pourrait citer dans cette

Bibliographie

Vieilles maisons françaises, numéro spécial Hauts-de-Seine, n° 161, mars 1996, sous la direction d'Antoine Le Bas.

Revue du Caue 92, Topos 92, n° 17, novembre 1996, direction D. Hervier et J.S. Soulé, par Catherine Boulmer, Antoine Le Bas, Xavier de Massary, Laurence de Finance, Laure Waast et Marie-Christine Duriez.

Dans la collection des Images du patrimoine, sous la direction de D. Hervier :

Hélène Jantzes, Jean-Bernard Vialles et Pascal Pissot *Cent ans de patrimoine industriel dans les Hauts-de-Seine, 1860-1960* Paris, Appif-conseil général des Hauts-de-Seine, 1997, 101 pages, cartes, ill.

Laurence de Finance, Jean-Bernard Vialles, Pascal Pissot *Clamart, une ville à l'orée du bois*, Paris, Appif-conseil général des Hauts-de-Seine, 1997, 78 pages, cartes, ill.

Antoine Le Bas, Philippe Ayrault, Pascal Pissot, préface Bruno Foucart, avant propos Jean-Pierre Fourcade *Boulogne-Billancourt, une ville d'art et d'essai, 1800-2000*, Paris, appif-commune de Boulogne-Billancourt, 1997, 118 pages; cartes, ill.

A paraître en 1998 : Catherine Boulmer, *les architectes des Hauts-de-Seine*.

catégorie Antony, Bois-Colombes, Garches, Gennevilliers, au total près de treize communes qui jusqu'alors n'avaient pas particulièrement la réputation de posséder des édifices remarquables.

- Dans le troisième groupe se fait sentir une très forte densité patrimoniale, les communes possédant de 70 à 103 édifices dignes d'intérêt. Citons Issy-les-Moulineaux, Meudon, Clichy, Courbevoie, Nanterre, Sceaux (douze au total).

- Le dernier groupe ne comprend que trois communes. Leur patrimoine d'une richesse exceptionnelle les place en quelque sorte, hors catégorie, il s'agit d'Asnières, de Neuilly et de Boulogne-Billancourt.

Durant la décennie d'inventaire, les mentalités ont évolué grâce aux publications des chercheurs, architectes et historiens de l'art, grâce aux actions conduites par l'équipe du Caue et à la publication régulière de sa revue, Topos 92. En plusieurs séances de la Corephae près d'une trentaine d'édifices ont été protégés au titre des monuments historiques. Par ailleurs les protections au titre des sites ont pris en compte de grands ensembles patrimoniaux. L'action de Dominique Blanchecotte, celle de Corinne Payen puis de Christian Bénilan ont mis sur les rails plusieurs Zppaup (Marnes-la-Coquette, Neuilly, Clamart, Gennevilliers, Sceaux...).

Un inventaire de connaissance peut-il servir la gestion du patrimoine ?

Les missions du service de l'inventaire étant de repérer et d'étudier puis de faire connaître, le choix des édifices inventoriés dans les Hauts-de-Seine correspond à une sélection dont la finalité est d'établir des typologies, de reconstituer les filiations et les mutations successives afin de mettre en lumière l'identité locale. L'équipe de chercheurs a de plus expérimenté dans ce département une technique nouvelle en procédant à des échantillonnages représentatifs des différents éléments constitutifs du tissu urbain.

Ceci pour deux raisons : d'abord, pour offrir des résultats homogènes, l'inventaire devait être rapide et trouver

des techniques d'approche allégées. Ensuite le patrimoine récent, encore bien documenté et répétitif ne nécessitait pas, à la différence de l'architecture vernaculaire antérieure au cadastre napoléonien, un repérage exhaustif. Tant s'en faut donc que chaque bâtiment construit sur le territoire des Hauts-de-Seine possède aujourd'hui sa carte d'identité. Mais c'est à ce prix que chacune des trente-six communes peut connaître l'essentiel de son patrimoine architectural antérieur à 1940. D'ores et déjà, les édifices pris en compte constituent l'identité communale. Ils sont le résultat d'un tri et d'une hiérarchisation des critères. A tout moment on peut se rendre compte si l'édifice est exceptionnel ou représentatif par rapport à l'échelle choisie : le quartier, la ville, le département.

Que peut donc offrir cette étude d'inventaire départemental ? La documentation établie selon des règles et des méthodes strictes et validées au plan national propose tout d'abord une aide à la gestion du patrimoine architectural en permettant de répondre d'emblée pour tout édifice inventorié à trois questions : quelle est la nature de l'édifice ? Quelles sont ses qualifications historiques et monumentales ? Quelle est son emprise au sol ? Certes, cette question se posera au responsable municipal de l'urbanisme et à l'architecte des bâtiments de France dans bien des cas où l'édifice n'a pas été pris en compte par l'inventaire. C'est alors qu'il faut consulter le dossier d'ensemble sur la ville incluant la reproduction de toutes ses représentations anciennes qui permet de déterminer les spécificités de la commune, ce qu'il importe de mettre en valeur et de préserver.

Enfin et surtout, des observations générales rédigées sur l'architecture privée (maisons et les immeubles) de chaque commune intègrent les statistiques issues d'un repérage par zones, proposent une typologie communale cartographiée sur le fond du cadastre et permettent d'extrapoler sur le reste du bâti qui n'a pas été inclus dans l'échantillonnage parce que trop dénaturé ou diffus.

Ces trois niveaux de renseignements peuvent tout à fait servir de point de départ à une réflexion prospective sur l'intérêt d'une Zppaup et sur la définition de son périmètre. Quant à la base informatique architecture, Mérimée, elle permet des tris sur la chronologie, par noms d'architecte et par type d'édifices qui peuvent orienter les prises de décisions. Faut-il encore que tout ceci, dans l'urgence de la gestion quotidienne, soit d'un accès aisé.

Un plan patrimoine départemental pour les Hauts-de-Seine

Nombreux sont ceux disions-nous au début de cet article, qui devraient se soucier de ce qu'André Chastel appelait notre *espace de vie* ou encore qui aimerait trouver une solution entre l'éradication complète et le "trop de patrimoine". A partir de l'effort soutenu qui a conduit à inventorier, il convient maintenant d'engager une action de diffusion et d'utilisation des résultats. Il importe donc que les dossiers d'inventaire soient accessibles à tous et



"Élégie" par Joseph-Michel Caille,

1878. Profil gauche.

Suresnes, Mont Valérien.

Cliché : Philippe Ayrault

deviennent des outils de travail partagés. C'est à cette condition qu'un dialogue constructif peut s'établir entre les collectivités territoriales et le service départemental de l'architecture et du patrimoine.

C'est précisément un des aspects novateurs de la convention passée avec le conseil général que d'avoir prévu une large diffusion des résultats de l'inventaire. En septembre 1997, les 343 microfiches qui reproduisent l'intégralité des dossiers soit 30536 pages (fiches informatiques, plans, photographies) seront remises aux architectes des bâtiments de France et au Caue ainsi qu'aux archives départementales et au centre de documentation du musée de l'Ile-de-France. Chaque maire recevra également les microfiches des dossiers établis sur sa commune. La base informatique architecture, Mérimée, interrogeable sur le Minitel par le 3614 code Joconde, permet en outre d'avoir un

premier élément de réponse. A terme il faut que le service départemental de l'architecture et du patrimoine puisse se connecter au système Mistral du ministère de la culture et soit en mesure d'interroger sur l'internet (<http://www.culture.fr>).

D'autre part, les publications parues en 1996 et 1997 et celles à paraître en 1998, vont sensibiliser au patrimoine industriel et aux différents aspects de l'architecture domestique. D'ores et déjà, plusieurs municipalités souhaitent une publication sur leur commune. Déjà, le numéro 17 de Topos 92 a été consacré aux mairies et aux hôtels de ville, du XIX^e siècle à nos jours, (cf. *Images du patrimoine* à Clamart, Boulogne-Billancourt et au patrimoine industriel). L'inventaire du patrimoine des Hauts-de-Seine devrait ainsi avoir d'ici l'an 2000 un effet d'entraînement pour inciter à l'établissement de Zppaup, à la révision des plans d'occupation du sol, voire à des protections au titre des sites ou des monuments historiques. La couverture départementale permet en effet par son échelle large de relativiser l'intérêt de certains éléments et la connaissance de l'ensemble permet en revanche de confirmer l'importance et la rareté de certains autres.

Enfin, dès que la couverture du département par un système informatique géographique (Sig) sera réalisée, les données de l'inventaire général, celles des monuments historiques, des sites et pourquoi pas celles de l'archéologie pourront y être versées. Ainsi on disposera d'un véritable outil d'aménagement du territoire adapté aux techniques d'informations modernes qui contribuera à la prise en compte de la valeur ajoutée patrimoniale.

Dominique Hervier

Programme Raphaël

Le programme Raphaël, programme d'action communautaire dans le domaine du patrimoine culturel, a été adopté en juillet 1997 après plusieurs années de préparation et de débats. Il est doté d'un budget de 30 millions d'écus, un montant plus faible que celui prévu initialement, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2000. Ce programme a pour but de soutenir des actions au niveau européen dans toutes les catégories du patrimoine culturel : patrimoine architectural, archéologique, patrimoine mobilier, ensembles et paysages culturels. Il comporte quatre grands axes :

- conservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel par la voie d'une coopération européenne ; ce volet consiste à sélectionner quelques monuments prestigieux posant des problèmes particuliers de restauration et constituer autour d'eux des "laboratoires européens du patrimoine" (notamment l'Acropole d'Athènes, le quartier du Chiado, St Jacques de Compostelle).
- échanges d'expériences et développement des technologies appliquées au patrimoine, dans le but de renforcer la constitution de réseaux professionnels en Europe et la mise en commun des savoirs (cela inclut les opérations de formation).
- accès, participation et sensibilisation du public au patrimoine culturel (soutien à des manifestations, produits culturels, actions pédagogiques).
- coopération avec les pays tiers et les organisations internationales.

Chaque année des appels à propositions correspondant aux axes du programme sont publiés au Journal Officiel. Ils définissent les critères d'éligibilité des dossiers ainsi que les modalités de participation. Les projets, adressés à la Commission, sont sélectionnés par elle sur la base de l'avis d'un groupe d'experts qu'elle choisit. Un comité de gestion réunissant des représentants des Etats doit aider la Commission à définir les orientations du programme et les modalités de sa gestion. Il a tenu sa première réunion le 26 novembre.

Pour 1997, cinq appels à propositions ont été publiés ; l'un d'entre eux était plus particulièrement destiné aux musées, deux autres, concernant la conservation du patrimoine, portaient sur des thèmes spécifiques : les peintures et décors de façades et le patrimoine pré-industriel. Le budget était de 10 millions d'écus. Sur 841 dossiers présentés, 92 projets ont été retenus, dont 12 pilotés par des organismes français. Chaque projet recevra une aide financière de la Commission de 50 000 à 250 000 écus selon les appels d'offre.

Le comité de gestion se réunira à nouveau le 20 janvier prochain. On connaîtra alors probablement les échéances pour 1998.

Chercheurs ayant dressé l'inventaire des Hauts-de-Seine :

- C. Boulmer pour les villes de Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Courbevoie, la Garenne-Colombes, Gennevilliers, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Villeneuve-la-Garenne.
- X. de Massary pour Asnières
- A. Le Bas pour les villes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon, Montrouge, Saint-Cloud, Suresnes, Vanves.
- L. de Finance pour Bagneux, Châtillon, Clamart.
- G. Andreu pour Chaville, Garches, Marnes-la-Coquette, Vaucresson, Ville d'Avray.
- J.C. Forgeret pour Antony, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux.
- G. Andreu et C. Boulmer pour Rueil-Malmaison.

expositions

Rem Koolhaas et Bruce Mau au centre d'architecture arc en rêve à Bordeaux. Figure essentielle de l'architecture contemporaine, le hollandais Rem Koolhaas est l'auteur de projets de grande échelle désormais célèbres, dont le Grand Palais, à Lille, qui s'étend sur plus de 100 000 m². A l'occasion de la réalisation d'une maison particulière à Bordeaux, *arc en rêve* centre d'architecture propose de découvrir, sur le thème de *Living* [vivre], cinq œuvres de Rem Koolhaas qui abordent l'espace habité dans ce qu'il a de plus intime, parmi lesquelles la Villa dall'Ava à Saint-Cloud et l'ensemble de logements Nexus à Fukukoa (prix du meilleur bâtiment du Japon, 1991). Sont également exposées sur les cimaises les épreuves d'impression de *S, M, L, XL*, véritable roman d'architecture salué par l'American Institute of Architecture en 1997. Au croisement des œuvres de Rem Koolhaas et du graphiste canadien Bruce Mau, ce livre riche de 1250 illustrations établit une relation forte entre les deux expositions.

OMA-Rem Koolhaas / Living [vivre], BMD-Bruce mau / Reading [lecture], Entrepôt 7, rue Ferrère 33 000 Bordeaux, 05 56 52 78 36.

Arman à la galerie nationale du Jeu de Paume. Première rétrospective de l'œuvre d'Arman à Paris, l'exposition du Jeu de Paume réunit plus de cent œuvres réalisées entre 1959 et 1997 qui expriment la volonté de rupture de l'artiste, comme son désir d'appropriation et de transformation de l'objet. "Poubelles" picturales, "accumulations" ou démultiplications à l'identique, explosions de "colères"... L'objet devient chez Arman le sujet de transformations apparemment contradictoires, qui sont autant de révélations de qualités esthétiques et émotionnelles insoupçonnées. Provocants et scandaleux, les gestes d'Armand Fernandez, né à Nice en 1928, sont aujourd'hui devenus des jalons essentiels de l'histoire de l'art du XX^e siècle et une référence implicite pour de nombreux jeunes artistes contemporains.

Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, 75008 Paris. Du 27 janvier au 12 avril 1998, 01 47 03 12 50.

Ouverture du site internet des musées du Pas-de-Calais. Ce site propose un inventaire exhaustif d'un fonds qui comprend notamment des Rubens et la base de données iconographiques constituée par les quelque 50 000 œuvres répertoriées dans les 33 musées classés et contrôlés du Nord Pas-de-Calais. Le site informera aussi le public sur l'activité culturelle dans la région, (les expositions) et présentera les musées où se trouvent les œuvres recensées.

Mél. : <http://www.univ.lille1.fr/acmnpdc/>

Rens : association des conservateurs des musées du Nord Pas-de-Calais, 03 20 15 03 45.

Adami : société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens-interprètes.

Sacd : société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Sacem : société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Scpp : société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques.

Spedidam : société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes musique et danse.

Sppf : société civile des producteurs de phonogrammes en France

conventions

L'Adami, la Sacd, la Sacem, la Scpp, la Spedidam et la Sppf ont signé le 17 décembre 1997, avec le directeur de la musique et de la danse du ministère de la culture, **la convention triennale renouvelant la mission du fonds pour la création musicale** (Fcm) jusqu'en l'an 2000.

Présidé par Louis Bricard, le Fcm réunit l'ensemble des composantes de la filière musicale et notamment toutes les organisations d'ayants-droit (loi du 3 juillet 1985), autour d'une mission de soutien à la création musicale. Il est financé par les contributions volontaires des sociétés civiles en charge de la répartition des droits dits "voisins" (copie privée et rémunération équitable).

Rens : Fcm, 141 rue de La Fayette, 75010 Paris, 01 48 78 50 60. Télécopie : 01 45 96 06 97.

publications

La dégradation des peintures sur toile, méthode d'examen des altérations. Savoir reconnaître une altération, la nommer, en déterminer les causes et en prévoir l'évolution est le préalable à toute intervention de conservation et de restauration d'une peinture.

Les auteurs proposent une terminologie et une classification des altérations et mettent en lumière des éléments pour comprendre comment elles se sont produites. Cet ouvrage s'adresse à toute personne impliquée dans la conservation des peintures sur toile. Il apportera une aide pour l'établissement des constats d'état ainsi que des conseils de prévention.

Ouvrage de Claire Bergeaud, Jean-François Hulot et Alain Roche. 128 p. en quadrichromie, format 16 x 24 cm, 160 F. Disponible sur commande à l'Ecole nationale du patrimoine, 117 Bld Saint-Germain, 75006 Paris, 01 44 41 16 41.

La Drac Limousin a consacré le premier numéro d'une **Route des trésors en Limousin** (collection *Itinéraires du patrimoine-Trésors d'églises*) à *Ambazac*,

Haute-Vienne. La région d'Ambazac a été profondément marquée par l'implantation au XI^e siècle de l'Ordre de Grandmont. C'est aux XII^e et XIII^e siècles que furent conçues deux des œuvres les plus importantes pour l'époque médiévale conservées en France : la châsse d'Ambazac et la dalmatique dite "de Saint Etienne de Muret". Ces deux œuvres viennent d'être restaurées et sont installées dans l'église d'Ambazac à laquelle elles avaient été données sous la Révolution. (32 pages, 25 F).

Le deuxième numéro de cette collection est consacré à *Moutier d'Ahun et son église* (Creuse). L'abbaye de Moutier-d'Ahun a été fondée en 997, mais ce sont les aménagements intérieurs du XVII^e siècle qui ont fait la renommée du site. Depuis 1994, un trésor d'œuvres médiévales et du XVII^e siècle, est venu enrichir ce lieu. (63 pages, 49 F).

Rens : *Drac Limousin, 05 55 45 66 45.*

Publié à l'occasion des premières assises de la formation continue le 15 décembre, *le guide 1998 des stages proposés aux architectes* regroupe pour la première année une offre de formation qui s'adresse à tous les publics d'architectes, qu'ils soient salariés, libéraux, demandeurs d'emploi, et qui émane de prescripteurs divers : la direction de l'architecture, les écoles d'architecture, le Groupement pour l'éducation permanente des architectes, les conseils régionaux de l'Ordre des architectes et structures connexes, instituts d'urbanisme...

Qu'il s'agisse d'adaptation des compétences d'une ou deux journées concernant l'informatique ou la gestion de l'agence, de stages de plusieurs mois ou d'une année concernant l'urbanisme et le développement local, les méthodes d'intervention en Pologne ou en Chine, le guide de formation continue, même s'il ne prétend pas à l'exhaustivité, tente de répondre aux besoins diversifiés des architectes.

Rens : *Da, Jean-Pierre Courtiau, 01 40 15 32 84.*

colloques

Qu'en est-il de l'acceptation de cette nouvelle forme artistique qu'est la techno ? de la création artistique ? C'est pour répondre à ces questions et pour mieux comprendre cette musique et ceux qui la font qu'un groupe de travail constitué par l'ensemble des intervenants s'est réuni fin 1997, afin de réfléchir et d'élaborer la trame du colloque : *La musique techno : approche artistique et dimension créative*. La parole sera donnée à des acteurs de la scène techno, mais aussi à des compositeurs d'autres musiques. Ce colloque est le prolongement d'une réflexion commencée il y a six mois sur la fête techno abordée sous ses aspects sociologiques, médicaux et juridiques.

Poitiers, 22 et 23 janvier. Les actes du colloque seront disponibles en mars 1998 auprès de *Confort moderne*.

Rens : *Confort moderne, 05 49 46 08 08. Télécopie : 05 49 61 30 34.*

Le Phénix, théâtre de Valenciennes

Le 26 janvier 1998 aura lieu l'inauguration du Phénix, théâtre municipal de Valenciennes.

Celui-ci, qui avait été le lieu d'une activité culturelle intense depuis le XVIII^e siècle, a été détruit en 1940 par faits de guerre. Après avoir été privée pendant plus de cinquante ans, la population du Valenciennois (l'agglomération de Valenciennes compte 350 000 habitants) retrouve ainsi son théâtre. Ce théâtre dont la conception architecturale a été confiée à Emmanuel Blamont, l'un des élèves de Jean Nouvel, comporte deux salles, l'une de 800 places avec un immense plateau, l'autre de 250 places assises, modulable à 600 pour les concerts. Depuis le début de ce projet, l'Etat, ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales région, département et ville, ont été associés et ont apportés leur soutien financier. L'investissement qui s'élève à 120 millions a bénéficié de fonds européens à hauteur de 25% et l'Etat apportant pour sa part 25 millions de francs. Construit en plein centre ville, juste à côté de l'université, le Phénix sera un lieu d'accueil et de diffusion pour tous les genres artistiques, y compris le lyrique.

Après la préfiguration assurée par Alain Van der Malière, ancien Drac du Nord Pas-de-Calais et ancien directeur du théâtre et des spectacles, une procédure de nomination du directeur de l'établissement est en cours, en partenariat entre les tutelles locales et l'Etat.

salons

Le *salon du tourisme* est organisé par la FnCRT en partenariat avec la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

Dans le cadre du partenariat avec les organisations territoriales du tourisme, la FnCRT et la Caisse nationale organisent conjointement à la Conciergerie la manifestation annuelle des comités régionaux du Tourisme (CRT) à l'intention des journalistes du tourisme (presse professionnelle et grand public).

Pour 1998, cette manifestation aura pour thème *Tourisme et Culture*. Les monuments nationaux de chaque région seront associés dans les présentations de

écouter, voir

chaque Crt et la Caisse nationale aura comme la Fnrcr son propre stand pour accueillir les journalistes. Les administrateurs des monuments nationaux seront présents dans chacun des stands des 22 régions pour présenter l'offre touristique et culturelle de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

le 27 janvier à la Conciergerie, monument national.

festivals

Marker mémoire ou la rétrospective considérée comme une autobiographie. L'univers de Chris Marker, à travers un itinéraire où est retracée cinématographiquement sa carrière : de *La jetée* (1962) à *Level five* (1996).

"S'exposer à une rétrospective (même si le mot n'est écrit nulle part) de son vivant n'est pardonnable que si l'on profite de cette limousine qui vous est prêtée pour faire monter quelques auto-stoppeurs. Et il n'est pas illogique de faire figurer dans cette espèce d'auto-portrait que trace à grandes lignes une sélection de vos films, ceux des autres qui vous ont marqué, nourri, stimulé. Ils font partie de vous. Si (horrible idée) je m'avisais d'écrire mon autobiographie, je commencerais sûrement par quelques lignes de Giraudoux ou de Chateaubriand parlant de leur enfance : elles seraient plus vraies que mes souvenirs." (Chris Marker)

Jusqu'au 1^{er} février. Cinémathèque française, salle Grands boulevards, 42 boulevard Bonne-Nouvelle, 75010 Paris, 01 53 65 74 75.

Premiers plans, festival d'Angers. L'objectif de ce festival est de découvrir les premières œuvres des nouveaux réalisateurs européens de l'année grâce à une sélection de 52 films présentés dans trois sections compétitives : 10 premiers longs métrages européens ; 11 premiers courts métrages européens, 31 films d'écoles européennes de cinéma. Le festival d'Angers propose également à tous les réalisateurs, auteurs, producteurs présents, la possibilité de s'entourer des conseils d'un bureau d'accompagnement de projets qui leur permet de présenter leurs futurs films et les guide dans leurs contacts professionnels pendant et après le festival.

Ce festival est soutenu par le ministère de la culture (Dai, Cnc et Drac Pays-de-la-Loire). Du 16 au 25 janvier. Rens : Premiers plans, 23 rue de la Roë, 49100 Angers, 02 41 88 92 94. Télécopie : 02 41 87 65 83.

rencontres

Les **pépinières européennes** accueillent de jeunes artistes européens lors de programmes de résidences. Pour cloturer le IV^e programme, qui a couvert les années 1995 à 1997, des rencontres sont organisées à Paris du 26 janvier au 1^{er} février. Elles permettront à 89 artistes, les lauréats des Pépinières, de présenter leurs travaux. Elles témoigneront aussi de la variété des domaines explorés : arts plastiques, mais aussi littérature, danse, musique, etc.

Rens : 01 39 17 11 07.

Glossaire

Afaa : association française d'action artistique, **Bnf** : bibliothèque nationale de France, **Bpi** : bibliothèque publique d'information, **Cnap** : centre national des arts plastiques, **Cnc** : centre national de la cinématographie, **Cnl** : centre national du livre, **Cnmhs** : caisse nationale des monuments historiques et des sites, **Cnp** : centre national de la photographie, **Cnsad** : conservatoire national supérieur d'art dramatique, **Cnsmdp** : conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, **Crl** : centre régional des lettres, **Da** : direction de l'architecture, **Daf** : direction des archives de France, **Dag** : direction de l'administration générale, **Dai** : département des affaires internationales, **Dap** : délégation aux arts plastiques, **Ddf** : délégation au développement et aux formations, **Dep** : département des études et de la prospective, **Dglf** : délégation générale à la langue française, **Dic** : département de l'information et de la communication, **Dil** : direction du livre et de la lecture, **Dmd** : direction de la musique et de la danse, **Dmf** : direction des musées de France, **Dp** : direction du patrimoine, **Drac** : direction régionale des affaires culturelles, **Dts** : direction du théâtre et des spectacles, **Ensad** : école nationale supérieure des arts décoratifs, **Ensb-a** : école nationale supérieure des beaux-arts, **Ensci** : école nationale supérieure de création industrielle, **Rmn** : réunion des musées nationaux, **Sdap** : service départemental de l'architecture et du patrimoine.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Marc Sadaoui.
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Patrick Ciercoles.
RÉDACTION : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Sophie de Castelnaud 01.40.15.82.95, Florent Thibout 01.40.15.81.41. COMITÉ DE RÉDACTION : Jacques Bordet, Didier Cossé, Robert Fohr, Nicole Gasser, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmans, Dominique Lesterlin, Laurent Maillaud, Catherine Merlhiot, Lionel Prévot, Anne Racine, Jacques Vincent. MISE EN PAGE (PAO) : Sophie de Castelnaud. Pour recevoir la lettre d'information, adresser une demande écrite au Dic, ministère de la culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. Télécopie : 01.40.15.87.05. CONCEPTION GRAPHIQUE : Polytechniques. IMPRIMEUR : Maulde et Renou. NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE: 1290 AD. Nouvelle série. Le numéro : 2 F. TIRAGE : 29 000 ex. MINTEL: 3615 Culture. INTERNET : <http://www.culture.fr>